

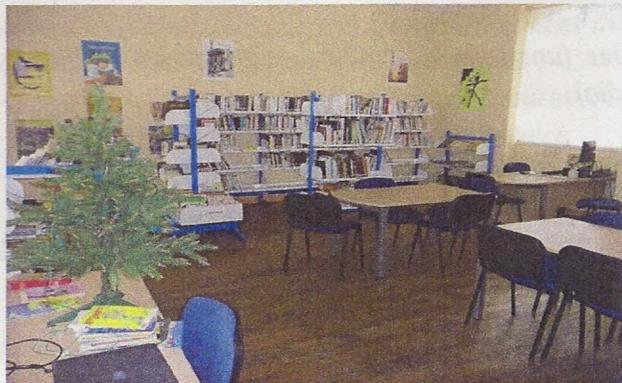


ESPÉDAILLAC



bulletin municipal d'informations n°6

Janvier 2011



Le mot des élus

A l'aube de cette nouvelle année, je m'associe au conseil municipal pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année ! La municipalité fera en sorte qu'en 2011 se réalisent les projets chers aux Espédaillacoises et aux Espédaillacois.

Parmi les principaux projets figureront notamment le début des travaux d'enfouissement des réseaux dans la traversée du bourg, la recherche de solutions pour l'extension future du cimetière, la poursuite des travaux sur certains éléments du patrimoine et l'étude des modalités d'accompagnement des particuliers dans la réalisation de leur assainissement individuel au bourg.

2011 c'est aussi l'année où nous devons nous positionner sur le choix relatif au regroupement éventuel de notre communauté de communes « vallée cause » (Assier, Boussac, Brengues, Corn, Durbans, Espagnac, Espédaillac, Flaujac, Grèzes, Issepts, Livernon, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, Saint-Simon et Sonac). 16 communes qui se connaissent bien. Et je dirai même qui s'entendent bien !

Demain nous ferons un choix communautaire en notre âme et conscience, en respectant les décisions de nos prédécesseurs et en présentant les intérêts de nos administrés. Ruralité et développement économique doivent aller de pair mais les problèmes sociaux quoique limités mais existants ne nous faciliteront pas la tâche. Les compétences communautaires dans certains domaines peuvent être une porte de sortie pour nos petites communes, le cas des écoles le prouve bien. Mais je reste persuadé que certaines compétences doivent rester communales. Des études fiscales, techniques, sociales vont être faites pour orienter notre choix. La position du préfet devrait être connu au printemps 2011. Je suis convaincu que notre intérêt est de maintenir l'unité de la communauté « vallée et cause ». Pourrions nous rester autonomes (la loi fixe le seuil à 5000 habitants, nous n'en sommes pas loin) ou bien irons nous vers un rapprochement avec le cause central, le ségala, le figeacois? Ce sera une décision communautaire sur laquelle aura à se prononcer notre conseil municipal. Je puis vous assurer que nous y porterons tout l'intérêt qu'il se doit et espérons que nous pourrions aller vers la meilleure cohérence de territoire possible.

Jacques Gorse

**Maire d'Espédaillac et vice président
de la communauté de communes « Vallée-cause »**

L'année 2010

Etat civil

Naissance :

Lilou CAVALIE le 16 février à Cahors

Mariage :

Didier THOMAS et Rachel BONNANCY le 12 juin

Décès :

Jean LORET le 24 janvier

Victor Baptiste BOUYSSI le 31 mars

Roberte BLIN le 05 octobre (mère de Mr. Dorange)

Nouveaux habitants

Melle DUTIN Amandine, Mr ANCEL Mickaël et leur fille Lunaël. Le bourg

Mr et Mme BOUCHAUD Laurent. Le bourg

Melle MOTTON céline, Mr FAINTRENI Camille et leur fille Lilou. La Borie de Madame

Melle FAURE Nathalie et Mr PERONNE Antony. La Borie de Madame

Steve, Sally BEACROFT et leur deux filles Jessica et Amélia. Mas d'Ourgnaguel

Urbanisme

Certificats d'Urbanisme :

8 demandes (dont 7 accordées et 1 refusée) + 1 en instance

Déclarations Préalables :

Pose de panneaux photovoltaïques 3

Création d'ouvertures 2

Réfection de toiture 1

Réfection de crépis 1

Permis de Construire accordés 3

- 1 extension de grangette

- 1 rénovation d'auberge

- Le permis du hameau

+ 2 permis en instance

- 1 extension habitation

- 1 construction habitation + grange + hangar



Rédacteur : Gérard Magné

Mise en page : Samuel Pons

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique



- Le POINT BIBLIOTHEQUE et le POINT MULTIMEDIA-

Idée plusieurs fois évoquée mais jusque là jamais finalisée, c'est dans le cadre des commissions extra-municipales mises en place par le Conseil Municipal que la réflexion sur ce projet a débuté en 2008. Après une présentation en conseil municipal par les personnes susceptibles d'en assurer l'animation, puis une visite sur la commune de Molières qui a mis en place un tel projet, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'engagement de cette démarche.

Les conditions nécessaires à sa réussite semblaient réunies (une salle disponible, un groupe de 8 bénévoles pour la bibliothèque et de 3 pour le point multimédia).

Un soutien fort du Conseil Général

Le Conseil Général a accompagné de manière importante ce projet en apportant conseils et aides financières pour l'aménagement de la salle et l'acquisition du mobilier et en mettant à disposition 2 ordinateurs et le matériel informatique.

Avec le concours de bénévoles, sans qui le projet n'aurait pu aboutir, la municipalité a concrétisé une initiative qui, selon nous, devrait contribuer à l'enrichissement de chacun et constituer un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants de notre commune et des communes environnantes.

Les premiers jours de fonctionnement semblent pleinement le démontrer.

Le Point bibliothèque

La bibliothèque a été ouverte comme prévu le 18 octobre et l'équipe de bénévoles a eu le plaisir de recevoir ce jour là bon nombre d'adultes et d'enfants, heureux de découvrir les locaux et les livres tout en dégustant gâteaux et boissons. A ce jour, la bibliothèque compte plus d'une soixantaine d'adhérents dont quelques personnes des communes avoisinantes. Plus de deux cents livres ont déjà été prêtés gratuitement.

Le premier mercredi, les bénévoles ont eu la joie d'accueillir une dizaine d'enfants pour le prêt de livres et la lecture d'albums. Un coin de lecture jeunesse a été spécialement aménagé pour eux.

Chaque lecteur peut emprunter cinq documents (livres, magazines, CD lecture) pour trois semaines et peut les rendre au fur et à mesure.

Rappel des heures d'ouverture :

-Lundi de 16 H à 18H30.

-Mercredi 15H – 18H.

Et n'oubliez pas que même sans emprunter de livres, vous pouvez passer un moment agréable à consulter sur place livres, revues et journaux.



Le Point Multimédia

Créé dans le même local et animé du même état d'esprit, il fonctionne :

-Tous les mercredis et vendredis de 10 H à 12 H.

Ce dernier a pour objectif de:

-Guider les personnes désireuses de mieux maîtriser les usages numériques

-Répondre aux besoins informatiques des habitants d'Espédaillac et des communes environnantes.

Les bénévoles vous attendent et seront à votre écoute, n'hésitez pas à les rencontrer pour exprimer vos besoins, leur faire part de vos idées, ils tâcheront de vous apporter leur aide et de s'adapter à vos demandes.



- LE POINT SUR LES TRAVAUX -

LE HAMEAU

Les travaux ont débuté fin novembre avec les concours financiers de la communauté de communes, du conseil régional, du sénateur Gérard Miquel et du Parc Naturel Régional du Causse du Quercy.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- voirie/réseaux : SAT de Lissac et Mouret
- murets : Entreprise CHALIE de St Sulpice
- éclairage public : SDEL de Figeac

Les terrains sont en vente au prix de 9,50 € TTC le m².



LA MAIRIE

Les travaux sont terminés.

La dernière phase a porté sur la réfection des peintures extérieures et l'isolation du sous-sol.

L'EGLISE

Les travaux de réfection d'une partie de la toiture ont été réalisés en octobre par l'entreprise FAU.

LA VOIRIE

Comme prévu du « point à temps » a été réalisé sur l'ensemble des chemins revêtus de la commune. Le chemin entre Sullé et La Placerelle a été goudronné.

L'ELECTRIFICATION

Les travaux d'enfouissement des réseaux entre la Mairie et la Place Del Sol vont débuter ainsi que les renforcements en aérien des lignes de la Place Del Sol et de Souillet.

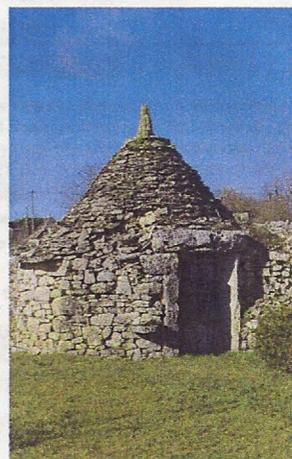
LE PUIS CASZELLE DE LA MAIRIE

La réfection sera réalisée début 2011 par l'entreprise RAFFY.

LE DEPOT DES DECHETS

Le Conseil municipal a pris la décision d'interdire tout dépôt aux « anciennes ordures » et a clôturé le site. Seuls les intervenants pour l'entretien des espaces publics de la Commune y ont accès.

Tous les déchets doivent en conséquence être acheminés vers la déchetterie intercommunale de Livernon.



LES CONTAINERS à ORDURES

Fin octobre, trois containers à ordures ont été détruits par le feu sur la Commune.

Une interrogation : s'agit-il d'une négligence ou d'un acte de malveillance ?

Une certitude : le contribuable que nous sommes paiera ; coût 500 €

Réagissez à la disparition des abeilles !

Bientôt il sera trop tard !

Ce sont aujourd'hui entre 30% et 80% des ruches qui meurent chaque année en France. Si nous avions les mêmes pertes dans les cheptels bovins ou ovins, les Pouvoirs Publics et nous tous, nous aurions réagi bien autrement. Alors pourquoi rester silencieux (ou presque) lorsqu'il s'agit des abeilles ? Car si cela continue, il faudra bientôt polliniser les plantes à fleurs (tous les fruitiers, le colza, le tournesol, les cultures maraîchères, les semences potagères, etc...) à grands frais avec des abeilles d'importation, comme c'est déjà le cas dans certaines parties du monde, notamment en Chine (Province du Sichuan) et aux Etats-Unis (Californie centrale). Nous savons ce qu'il ne faut pas faire pour en arriver là, mais aucune mesure contraignante n'est prise pour éviter d'aller « droit dans le mur » !

En l'absence de dispositions salutaires prises par les Pouvoirs Publics, ceux qui n'ont pas compris ni mesuré les conséquences de leurs pratiques persistent à se « tirer une balle dans le pied », détruisant les pollinisateurs qui sont à l'origine de la production de leurs récoltes ! En effet :

- L'usage immodéré de pesticides, fongicides, herbicides,...
- L'emploi de semences OGM
- La suppression des haies
- Les monocultures
- Les fauchages précoces
- Et maintenant le frelon asiatique.....

...voilà, une série de causes qui risquent de nous conduire irrémédiablement à un monde sans abeilles. Ce serait alors 35% de tout ce que nous consommons qui n'existerait plus....

S'agissant du frelon asiatique, vous pouvez vous impliquer dans trois domaines :

- concourir à la déclaration obligatoire des nids en Mairie avec l'aide des « apiculteurs référents » de votre canton désignés par la préfecture
- faire assurer avant le 15 décembre de chaque année la destruction des nids localisés (après cette date, ce n'est plus utile car, dès les premiers froids, ils ne contiennent plus de fondatrice)
- assurer chaque année le piégeage des fondatrices, dès le 15 février et avant qu'elles ne bâtissent un nouveau nid .

Marie-Louis Larnaudie



30% à 80% des ruches meurent chaque année en France

Poème de Mme CAMINADE Espédailac

Je retrouve
Murets ruinés
Pierres levées
Chemins si creux
Clocher bien vieux
Bourg endormi
Jeunesse fuit
La porte s'ouvre
Espédailac
Voici mes lacs

CIMETIERE

Afin de répondre aux demandes de concessions sur le cimetière d'Espédailac et du fait de sa saturation, nous lançons une procédure de reprise de concessions perpétuelles.

De ce fait toute personne pouvant apporter des renseignements sur les ayants droits des concessions concernées par la liste suivante est priée de se faire connaître à la mairie (ouvert le lundi de 15h à 18h, le mardi et jeudi de 10 à 12h, tél : 05.65.40.57.66) ou à Mr CAUSSANEL Vincent (tél : 05.65.33.01.28).

Les concessions concernées par une reprise sont les suivantes:

N°20	FAU FALGUIERES
N°42	LALO
N°55	LACROIX
N°59	DELMAS
N°67	POUGET
N°72	BRAS
N°92	DELPEYROT LEROY
N°103	MIGNAT COLDEFY
N°128	LIAUZIN TEMPLE
N°133	CABRIGNAC

De plus un registre de concessions a été créé, il est consultable en mairie, pensez à vérifier les données et compléter le si nécessaire.

EN BREF

AUBERGE BEAUVILLE

Les travaux de rénovation et de mise aux normes ont débuté en novembre. La réouverture est prévue au printemps prochain



POPULATION D'ESPEDAILLAC

Selon l'INSEE notre commune compte aujourd'hui 266 habitants.

DEFIBRILLATEUR

Bientôt un défibrillateur sur la commune d'Espédailac (plus d'infos dans le prochain bulletin)

QUELQUES DATES

27 mars : Course d'orientation

Fin mai – début juin : Exposition à la bibliothèque

11 juin : Journées humanitaires à Espédailac.

Le nouveau bureau du comité des fêtes

Présidente : Danielle Angé
Présidente adjointe : Laura Lascout

Trésorière : Janine Dorange
Trésorière adjointe : Fiona Iron

Secrétaire : Eliane Dhieux
Secrétaire adjointe : Christine Paviet